

**DCM N° 04 /2026**

République Française

Département de LA SAVOIE

Arrondissement de
ST-JEAN-DE-MAURIENNE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****COMMUNE de
ST-ETIENNE-DE-CUINES – 73130**

L'an deux mil vingt-six, le cinq février, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en Séance Publique, sous la Présidence de M. LAZZARO Dominique, MAIRE.

- MEMBRES PRÉSENTS : MM. BIGNARDI Martine - CLAPPIER Yves - CLÉMENT Pierre-Benoît - COMBET-BLANC Françoise - CURCIO Véronique - DEJEAN Jocelyne - DEPLANTE Benjamin - LEMAIRE-LÉVY Florence - PACHOUD Bernard - ROCHETTE Pierre - ROL Nelly - TOGNET André.

- MEMBRE ABSENT EXCUSÉ :

- Mme ALPE Martine (procuration donnée à Mme LEMAIRE-LÉVY Florence).
- Mme COMBET-BLANC Françoise a été élue Secrétaire de Séance.

DATE CONVOCATION C.M. :

30/01/2026

DATE PUBLICATION SUR SITE INTERNET ET AFFICHAGE LISTE D.C.M. :

06/02/2026

DATE ENVOI DCM EN SOUS-PREFECTURE de ST-JEAN-DE-MAURIENNE :

18/02/2026

DATE PUBLICATION D.C.M. SUR SITE INTERNET :

18/02/2026

-NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX :

-EN EXERCICE	:	14
-PRÉSENTS	:	13
-VOTANTS	:	14

OBJET : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN TERRAIN COMMUNAL
AU LIEUDIT « AUX MEULES » AVEC M. et Mme BERTINO Jean-Marc.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, à l'unanimité,
Par 14 voix POUR

- **AUTORISE** M. Le Maire à signer une convention de mise à disposition d'un terrain communal situé section E N° 464 au lieudit « AUX MEULES » à M et Mme BERTINO Jean-Marc, pour une période de neuf années, à compter du 01 janvier 2026.
- **FIXE** le montant du loyer à 20,00 € par an.

La convention de mise à disposition est annexée à la présente délibération.

FAIT ET AINSI DELIBERE, les jours, mois et an ci-dessus

POUR COPIE CONFORME, le 18 février 2026.

M. LAZZARO Dominique,

Mme COMBET-BLANC Françoise

MAIRE de ST-ETIENNE-DE-CUINES

Secrétaire de Séance



CONVENTION DE MISE À DISPOSITION
D'UN TERRAIN COMMUNAL
AVEC M. ET MME BERTINO JEAN-MARC

Annexée à la délibération du Conseil Municipal N°04/2026 en date du 05/02/2026

Entre les soussignés :

M. LAZZARO Dominique, agissant en qualité de MAIRE de la COMMUNE de ST-ETIENNE-DE-CUINES et pour le compte de celle-ci, autorisé par délibération du Conseil Municipal N°04/2026 en date du 05/02/2026, d'une part,

Et

M. et Mme BERTINO Jean-Marc, domiciliés 62, impasse du Grand Cuvier à ST-ETIENNE-DE-CUINES, d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

La Commune de ST-ETIENNE-DE-CUINES met à la disposition de M. et Mme BERTINO Jean-Marc la parcelle située section E N° 464 au lieudit « AUX MEULES » d'une superficie de 875 m2.

Le présente mise à disposition est fixée pour une durée de **NEUF ANNÉES** à compter du **01 JANVIER 2026** et jusqu'au **31 DECEMBRE 2034**, renouvelable de façon expresse.

Le prix de la location est fixé à **20,00 € par an**.

Aucune indemnité ou réduction du prix de location ne pourra être réclamée pour infertilité, inondation, grêle...

A défaut de paiement à terme échu et non respect des clauses et conditions de la convention, M. Le Maire aura droit d'en poursuivre par toutes voies légales et de mettre fin à la présente convention un mois après simple commandement de payer.

En cas de nécessité d'utilisation du terrain par la Commune, la location sera annulée de plein droit et sans indemnité.

Fait à ST-ETIENNE-DE-CUINES le 18 février 2026

M. LAZZARO Dominique,

M. et Mme BERTINO Jean-Marc

MAIRE de ST-ETIENNE-DE-CUINES

